



Dépôt PREFECTURE DE L'AIN
Date de réception de l'AR: 12/06/2025
001-200086411-20250526-DE_2025_040-DE

Acte rendu exécutoire par :
- Télétransmission
en sous-préfecture le :

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/05/2025**

Délibération n° : DE_2025_040

Nombre de membres : 19

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

Le 26/05/2025 à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Sèran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 20/05/2025

Secrétaire de séance : Henri REYNAUD

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BUGNET, V. CHATRON, F. COUTURIER, V. COURTINE, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, JF. MARTINE. Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD,

EXCUSÉS : A. CORBEL (pouvoir A. BUGNET), D. BONJEAN (pouvoir G. GONGUET), MF. MARTINOD (pouvoir P. GODET), J. FOURNEL (pouvoir N. BIDET),

ABSENTS : A. BOLON, M. LEJEUNE.

OBJET : Salle polyvalente de Chongnes : instauration d'un tarif à la journée

Madame le Maire informe que suite à des demandes d'usagers, il convient d'instaurer un tarif à la journée pour la salle polyvalente de Chongnes à l'instar de la salle de Belmont.

L'assemblée décide d'en faire autant pour la salle de Charancin.

SALLE DE CHONGNES :

Location week-end du samedi 09h au lundi 09h

	Salle seule	Salle + cuisine	Chauffage du 1/10 au 30/04	Vidéo-projecteur
Associations et sociétés communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants de la commune	80 €	130 €	50 €	50 €
Associations/habitants extérieurs	140 €	210 €	50 €	50 €

Location à la journée (en semaine uniquement du lundi au jeudi, 09h J1 à 09h J+1)

	Salle seule	Salle + cuisine	Chauffage du 1/10 au 30/04	Vidéo-projecteur
Associations et sociétés communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Habitants de la commune	50 €	65 €	40 €	
Associations/habitants extérieurs	80 €	120 €	40 €	

SALLE DE CHARANCIN

Week-end uniquement : du samedi 09h au lundi 09h

	Salle	Chauffage Du 1/10 au 30/04 (option)
Habitants de la commune	130 €	50 €
Habitants/associations extérieurs	210 €	50 €
Associations communales, hors périodes de vacances scolaires	Gratuit	Gratuit
Locataires du gîte de Charancin	130 €	50 €

TARIFS LOCATION WEEK-END - Salle avec couchage

	Salle	Gîte 1 nuit	Gîte 2 nuits	Chauffage Du 1/10 au 30/04
Habitants de la commune	130 €	170 €	270 €	50 €
Habitants extérieurs	210 €	190 €	290 €	50 €

Location à la journée, salle uniquement et en semaine uniquement du lundi au jeudi (09h J1 à 09h J+1)

	Salle	Chauffage Du 1/10 au 30/04 (option)
Habitants de la commune	80 €	40 €
Habitants/associations extérieurs	120 €	40 €
Associations communales, hors périodes de vacances scolaires	Gratuit	Gratuit

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT TOUTES LES SALLES :

- **CHEQUE DE CAUTION de 1000 € pour toutes les salles, contrat de location et attestation d'assurance obligatoires.**
- **Les associations communales bénéficiant de la gratuité des salles sont considérées comme partenaires de la commune, elles devront rendre compte de leur actualité (invitation assemblée générale et/ou copie du bilan moral et financier).**
- **Les activités hebdomadaires dispensées par un intervenant rémunéré devront faire l'objet d'une location de salle.**
- **Ménage à la charge des locataires pour toutes les salles. Forfait ménage possible, à souscrire auprès de l'entreprise indiquée sur les contrats de location des salles.**

Madame le Maire indique qu'il convient maintenant de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux tarifs à la journée proposés pour la location de la salle de Chongnes et de Charancin,
- **Autorise** Mme le Maire à gérer et à signer les contrats de location.

**Le Maire,
Pauline GODET**



**Fait et délibéré le 26 mai 2025
Pour copie conforme**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.